Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 58 (1913)
Heft: 6

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

† Le colonel Louis-Frédéric Perrier, conseiller fédéral. — Un anniversaire. — La Section des sciences militaires de l'Ecole polytechnique fédérale. — *Sous le drapeau.* — Encore les sous-officiers.

Quoique ses hautes fonctions politiques eussent un peu éloigné le colonel Louis Perrier de l'armée, celle-ci n'en a pas moins ressenti vivement le vide de sa mort. Sa présence au Conseil fédéral était une garantie de plus de la sympathie et de la conscience avec lesquelles cette autorité surveille et gère les intérêts militaires de la Confédération. La pondération même de son caractère et sa naturelle bienveillance donnaient plus de poids à son influence, plus d'autorité à ses conseils et à son action. On le savait, on le sentait là; c'était un gage de confiance.

Ingénieur, il fit ses premières armes dans le génie et y gagna successivement tous ses galons jusqu'au grade de colonel. En 1875, au moment de la mise en vigueur de l'organisation fédérale de 1874, âgé de 26 ans, il était premier-lieutenant. Les bataillons dits du génie avaient été formés à 3 compagnies, une de sapeurs, une de pontonniers et une de pionniers, cette dernière subdivisée en deux sections, télégraphes et chemins de fer. Bien entendu, ces bataillons du génie étaient de simples unités administratives. Le premier-lieutenant Perrier fut attribué à la compagnie de sapeurs du 2me bataillon. Capitaine, il la commanda en 1878, et, major, il prit le commandement du bataillon en 1884. De là, en 1890, promu lieutenant-colonel, il passa à l'état-major de la 1re division comme *ingénieur de division*. C'était le titre que recevait alors l'officier que l'organisation actuelle appelle le *chef du génie* de la division. Il remplit cette même fonction au Ier corps d'armée à partir de la création de ces unités en 1891 jusqu'en 1898.

En 1896, il avait obtenu son brevet de colonel. Lorsque la 2me brigade d'infanterie devint vacante à la suite de la promotion de son chef, le colonel E. de la Rive, au grade de colonel-divisionnaire, le colonel Perrier en reçut le commandement.

A cette époque, le transfert d'une arme à une autre était chose moins fréquente qu'elle ne l'est devenue. On attendit donc avec quelque curiosité les débuts de cet officier supérieur qui n'avait jamais exercé de commandedement effectif sur plus d'une compagnie de sapeurs. Le premier jour qu'il

rassembla sa brigade, — c'était sur le plateau de Trey, au-dessus de Payerne, — un bruit circula aussitôt dans les rangs des lieutenants frondeurs : « Sais-tu ce qu'il vient de dire à son officier d'état-major ? Il a dit : Mais, capitaine, une brigade, c'est un monde ! »

Les plaisanteries ne durèrent pas; à la fin du cours de répétition, le chef avait gagné la confiance du « monde » qu'était sa brigade, et cette confiance se doublait de l'affection respectueuse qu'il avait su inspirer.

Elle existait d'ailleurs en haut comme en bas. Une nouvelle preuve lui en fut donnée lorsqu'à fin 1902 le Conseil fédéral l'appela au commandement des fortifications de Saint-Maurice en remplacement du colonel Geilinger promu au Gothard.

Ce fut son dernier commandement qu'il exerça peu de temps. Les nécessités de la politique, dans son canton d'origine, Neuchâtel, le conduisirent à demander sa mise à la disposition du Conseil fédéral. Il quitta l'armée le 31 décembre 1903. Cependant, les fonctions publiques, où il apporta les mêmes qualités d'ordre, de méthode et de conscience qui l'avaient distingué comme officier, ne lui firent jamais oublier l'époque heureuse de ses fonctions militaires; même parvenu à la plus haute charge que peut revêtir un citoyen suisse, son titre de colonel conserva sa prédilection.

* * *

Un de ses prédécesseurs, à Saint-Maurice, le premier commandant de cette place, et qui, comme lui, y termina sa carrière militaire active, fut le colonel Coutau, ancien instructeur d'arrondissement de la 1re division. Une cérémonie toute de respect et d'affection a célébré, le 27 mai, à Genève, le quatre-vingtième anniversaire de ce chef à qui tant de générations d'officiers gardent un profond et reconnaissant souvenir. Tous ceux qui furent ses sous-ordres ou ses élèves, dans le cours de sa longue et utile carrière, se sont groupés pour lui offrir dans un banquet où ils ont été heureux de l'entourer, un livre d'or portant dédicace signée par tous, et lui exprimant leur attachement et leurs bons vœux. La remise lui en a été faite, en leur nom, par le colonel-commandant de corps Audeoud ; il a répondu en termes amicaux, avec un entrain tout juvénile, et sa voix a rappelé à son auditoire, où les plus jeunes avaient atteint l'âge de la pleine maturité, les souvenirs les meilleurs de leur carrière, ceux du début, quand il guidait leurs premiers pas.

* * *

Les futurs instructeurs, pour la préparation desquels on multiplie les sacrifices et les efforts, pourront-ils quand ils auront accompli toute leur tâche, jeter en arrière le même regard de légitime satisfaction que leur doyen d'aujourd'hui ? On ne néglige rien pour les y préparer. La dernière création à cet effet a été la nouvelle Ecole militaire, développement de l'ancienne Section des sciences militaires de l'Ecole polytechnique.

Après une période de tâtonnement, cette institution a établi, à la fin du semestre passé, son programme normal d'instruction. Ce programme s'étend, comme on sait, sur trois semestres, dont deux d'hiver. Ses disciplines ont été réparties comme suit :

Premier semestre (semestre d'hiver).

	Heures de cours.	Heures d'exercices.
Histoire générale des guerres. Ier cours. . .	2	
Histoire de l'organisation militaire de l'ancienne Suisse avec démonstrations au Musée national	2	
Les principes de la tactique. Ier cours . . .	2	
Etude des règlements tactiques comparés .	3	
Organisation de l'armée	1	
Fortification de campagne et provisoire . .	3	
Balistique pratique	2	
Tir de l'infanterie	2	
Exercices de tir de l'infanterie		1/2 journée.
Etude des explosifs	2	
Topographie militaire	2	
Service des subsistances	1	
Service de santé militaire	1	
Connaissance et soins aux chevaux	2	
Equitation		3
Escrime		1

Deuxième semestre (semestre d'été).

	Heures de cours.	Heures d'exercices.
Histoire générale des guerres. IIme cours. .	2	
Histoire des guerres de l'ancienne Confédération	2	
Stratégie (service territorial et des étapes compris)	2	
Les principes de la tactique. IIme cours . .	2	
Séminaire tactique. Ier cours	2	
Exercices tactiques sur la carte et sur le terrain. Ier cours.		4
Tir de l'infanterie	1	
Exercices de tir de l'infanterie		4
Tir de l'artillerie.	1	
Connaissance des armes. Ier cours.	4	
Fortification permanente	2	

	Heures de cours.	Heures d'exercices.
Exercices et fortifications sur le terrain . .		½ journée par quinzaine.
Topographie alpestre.	1	
Reconnaissance de terrain et croquis . . .		½ journée.
Photographie militaire	2	
Essais d'explosifs		½ journée par quinzaine.
Téléphonie, télégraphie.	1	

Troisième semestre (semestre d'hiver).

Histoire générale des guerres. IIIme cours. .	2	
Guerre alpine ; enseignements historiques .	2	
Attaques et défenses des positions fortifiées; enseignements historiques	3	
Exercices sur la carte et sur le terrain. IIme cours		3
Tactique (séminaire). IIme cours.	2	
Connaissance des armes (séminaire). IIme cours.	2	
Fortification (séminaire)	2	
Pédagogie militaire	1	
Géographie militaire de la Suisse	2	
Photographie militaire, sur le terrain . . .		½ journée toutes les 3 sem.
Service des communications	2	
» subsistances	1	
Droit pénal et justice militaires	2	
Droit de la guerre	2	
Equitation.		6
Escrime.		1

L'ensemble du personnel enseignant comprend, actuellement, 17 professeurs et chargés de cours. Le directeur de l'Ecole est le colonel d'artillerie Affolter.

A la fin de leur temps d'école, les élèves subissent un examen et, en cas de réussite, reçoivent un certificat d'études.

* * *

Notre littérature militaire suisse est plutôt pauvre. On le constate surtout si l'on appuie sur le terme littérature plutôt que sur le qualificatif militaire. C'est avec d'autant plus de plaisir que le public accueillera les charmants récits que vient de publier le premier-lieutenant d'artillerie de montagne

Charles Gos [1]. Il les a consacrés à son arme, et a écrit *con amore*. Rien ne pouvait contribuer mieux à rendre la lecture attrayante.

Le genre est nouveau chez nous, à deux points de vue entre autres. Il arrive à nos journaux de publier des récits de manœuvres dus à des plumes bien intentionnées et parfois alertes. Mais le volume de *Nouvelles militaires*, hors marge de la tactique, cela nous ne le possédions pas. C'était dommage. Sous ce premier rapport déjà, on peut appliquer au volume de M. Gos l'affirmation consacrée qu'il comble une lacune.

Et l'on peut ajouter qu'il est à peu près inédit par l'esprit qui l'anime. Chose rare en Suisse, et dans la Suisse romande particulièrement, il n'est alourdi par aucune intention moralisante. Ces récits sont autant de petits tableaux qui se suffisent à eux-mêmes. L'auteur ne prêche ni n'enseigne; il se borne à dire ce qu'il a vu comme il l'a vu, et aussi comme il l'a senti. Il peint des traits de mœurs d'un pinceau que n'égarent pas des soucis accessoires; mais une sympathie évidente pour les sujets traités crée la vie, mêlant souvent à un sourire une légère émotion. Ils ont même leur part de philosophie, ces petits récits, pas bien profonde, certes, philosophie de militaires trop désireux d'agir pour s'attarder aux problèmes de la vie, et telle que la peuvent mettre en lumière des mulets de batterie conversant avec des chevaux d'officiers pendant une nuit de bivouac. Mais pour ne rappeler ni Vinet, ni Charles Secretan, ni même la « Marmotte » de Rambert, cette philosophie n'est pas vide de vérité.

Saluons avec satisfaction le volume de Ch. Gos; à côté des œuvres d'histoire et d'instruction militaires, il trouvera sa place, et non la moindre, dans la bibliothèque de l'officier.

* * *

Le débat sur la question des sous-officiers a continué dans la presse. Une opinion nouvelle a été présentée par le capitaine Jean-Debrit, écrivant dans l'*A. B. C.* Voici les moyens qu'il préconise, et que nous soumettons, comme ceux du colonel Monnier et des capitaines de Vallière et Schmidt, à l'appréciation de nos lecteurs :

1. A l'entrée à l'école de recrues, faire sortir du rang tous ceux qui ont pris part au cours préparatoire complet et tous les gymnastes; il faudra ajouter, dans quelques années, tous les éclaireurs.

2. Les former, dans chaque compagnie en un peloton d'élite qui, faisant chambre et section à part, serait soumis à un entraînement intensif, compléterait ainsi son éducation militaire théorique, surtout pratique. L'exemple, la camaraderie, l'instruction commune, auraient tôt fait de fondre les trois catégories en une cohorte homogène.

[1] Charles Gos. *Sous le drapeau. Récits militaires.* Préface du colonel-divisionnaire Ed. Secretan. Avec 81 dessins à la plume de François Gos. 1 vol. in-8°. Lausanne 1913. Payot & Cie éditeurs. Prix : 3 fr. 50.

3. Vers le milieu de l'école, ces soldats de première classe rentreraient dans le rang, sauf exception, avec le galon d'appointé et collaboreraient à l'instruction de leurs camarades, en qualité de chefs de groupes.

4. A la fin de l'école de recrues, s'ils avaient subi avec succès cette deuxième épreuve, ils retourneraient chez eux munis des galons de caporal.

5. Ceux qui consentiraient à faire une demi-école l'année suivante seraient gratifiés du chevron de sergent.

6. Le surplus nécessaire des sous-officiers serait choisi par la voie ordinaire, essentiellement dans les rangs campagnards, qui offrent en général moins de répugnance que les citadins à une école supplémentaire. Ils serviraient l'année suivante à l'instruction des recrues dans la première période.

J'estime, ajoute le capitaine Debrit, qu'avec cette organisation on atteindrait du même coup ce double but si capital : faire profiter réellement l'armée, et au maximum possible, des efforts faits par une partie de notre jeunesse avant l'âge du recrutement; donner à notre corps de sous-officiers le maximum de valeur et d'autorité qu'il puisse avoir dans notre pays.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

Mutineries militaires. — *Pro domo.* — Doit-on dire toute la vérité ? — L'optimisme ministériel — L'aveuglement des généraux. — Un aveu de M. Etienne. — Après l'exagération de la confiance, l'exagération de la crainte. — Caractère superficiel de l'indiscipline qui s'est manifestée. — Moyens à employer pour ramener les esprits à la soumission. — Réorganisation nécessaire de l'armée. — Deux systèmes en présence : celui de M. Adolphe Messimy, celui du capitaine Adrien Roux. — La discipline sous l'ancien régime. — Un livre de M. Joseph Reinach. — Les aumôniers dans les armées en campagne. — Le déplacement des régiments d'artillerie.

De douloureux événements se sont produits en mai, qui n'ont pu manquer d'attrister tous les amis de la France. De vraies petites mutineries ont éclaté dans l'armée, provoquées par la nouvelle que la classe 1910, libérable en septembre prochain, serait retenue sous les drapeaux pour un temps indéterminé et peut-être pendant une année entière. Tout le monde s'y attendait ou devait s'y attendre. Mais la notification officielle des intentions du gouvernement a produit un mécontentement qui a été habilement exploité, ainsi que certaines gamineries l'ont été, de sorte qu'elles ont dégénéré en manifestations hostiles au rétablissement du service de trois ans, manifestations au cours desquelles l'autorité des chefs a été plus ou moins méconnue. La vérité sur ce qui s'est exactement passé n'est pas incontestablement connue. Et peut-être ne le sera-t-elle jamais. Il paraît qu'il y a eu, dans certains cas, des excitations venues du dehors. Dans d'autres, il semble

qu'on se soit trouvé en présence d'un de ces accès de folie passagère comme on en constate dans les foules sous l'influence d'une cause souvent légère et accidentelle.

On peut pourtant affirmer que, si la mauvaise graine a levé, c'est que le terrain était préparé pour la recevoir. L'armée française est en proie à une indiscipline qui la désagrège et l'affaiblit. J'ai maintes fois exposé ici-même les causes de cette détérioration, en même temps que je dénonçais celle-ci. Ce n'est pas au moment où la vérité éclate qu'il me faut revenir sur mes divulgations. Mais je ne veux pas laisser échapper l'occasion qui se présente de prononcer ici un plaidoyer en ma faveur.

On m'a bien des fois reproché de n'avoir pas rédigé mes causeries mensuelles avec toute l'objectivité nécessaire. Les lecteurs de la *Revue Militaire suisse* n'ont pas à connaître les faiblesses de l'armée française, m'a-t-on dit justement. D'abord, ils ne désirent pas les connaître ; et ensuite, en les leur révélant, on peut aliéner d'elle leur sympathie.

Je serais tout le premier à regretter de leur inspirer de l'aversion à son égard. J'aime trop passionnément cette armée française, à laquelle j'ai appartenu pendant trente ans, pour ne pas souffrir de la voir tenue en médiocre estime. Je la considère comme digne de la plus grande confiance, tant elle renferme d'éléments excellents.

Mais je souffre du mauvais emploi de ces éléments, du gaspillage de tant de forces. Je souffre de voir s'aigrir, parce que mal utilisés, des hommes pleins de bonne volonté. S'il est vrai que la victoire dépende surtout des facteurs moraux, si ces impondérables sont les étais de la puissance militaire, il est bien naturel que je leur ai fait autant de place dans mes chroniques qu'aux règlements ou aux armes, qu'aux procédés de manœuvres ou aux questions d'habillement. Et, si j'ai exagéré peut-être la part faite aux considérations d'ordre psychologique, c'est d'abord parce que je leur attribue une importance prépondérante ; mais c'est aussi parce que, autour de moi, ou on les traitait de quantités négligeables, ou on s'obstinait à ne pas voir la situation telle qu'elle était.

Car, depuis bien longtemps, ma voix s'est élevée — *vox clamantis in deserto*, hélas ! — pour signaler à qui de droit les périls latents résultant de la colère sourde que provoquaient des maladresses (on entend assez que j'emploie ici un euphémisme) et à l'explosion de laquelle il fallait s'attendre. Je l'ai dit et répété aux ministres de la guerre, plusieurs des derniers étant de mes amis, de mes camarades, de mes anciens condisciples, voire de mes obligés. Tous ont ri de mes prophéties et ont opposé à mes avertissements un optimisme singulièrement tenace. Ils se sont bouché les oreilles. Ils ont tenu leurs yeux obstinément fermés.

Ils ont opposé à mes affirmations désintéressées les affirmations contraires

des généraux les plus hauts placés, sans comprendre que la situation même de ceux-ci les rendait inconsciemment partiaux et suspects. Bien rares, les hommes qui se contrôlent eux-mêmes, qui soumettent à une impitoyable critique leurs actes, qui jugent équitablement les résultats de leur administration ou de leur commandement. Bien rares, d'ailleurs, les pères qui voient leurs enfants du même œil que l'enfant du voisin. Leur aveuglement est trop humain pour qu'on leur en fasse grief. Mais il est trop naturel pour qu'on n'ait pas tort d'en tenir compte. Or, c'est aux chefs que le ministre — incompétent le plus souvent — demande leur appréciation sur les troupes qu'ils ont formées, comme c'est le Conseil supérieur de la guerre, plus ou moins directement responsable de l'état de choses actuel, que l'on consulte sur les moyens d'y remédier. Peut-on espérer qu'il acceptera l'idée d'une solution neuve, d'une mesure tant soit peu révolutionnaire, alors qu'il est de toute nécessité le représentant de la tradition, et essentiellement conservateur, sinon rétrograde?

Prendre son avis sur une question comme le service de trois ans, c'était une erreur profonde. Et une erreur bien inutile, cet avis ne pouvant pas être autre qu'il n'a été. Les assemblées délibérantes sont forcément pusillanimes, et, s'il y avait eu un Conseil supérieur de la guerre en Prusse, après Iéna, l'Allemagne ne célébrerait pas cette année le centenaire de ses victoires.

L'erreur de nos ministres n'a pas été moindre, de faire exclusivement confiance aux détenteurs de hautes situations militaires, qui planent au-dessus du troupeau des soldats, et d'accueillir avec un scepticisme narquois les pronostics attristés d'officiers de bas grade, dépourvus d'ambition, mais qui, ayant passé toute leur existence au contact de la troupe, et s'étant penchés sur son âme, avaient pu discerner des indices de menaces, indices imperceptibles qui échappent aux regards lointains ou distraits.

Aujourd'hui, nous avons l'aveu d'un des coupables. *Habemus confitentem reum!* Ecoutez plutôt ce que M. Etienne a dit, le 22 mai, à la Chambre :

« Il y a quelques jours à peine, je faisais ce que le devoir me commande, je parcourais les grandes places fortes de l'Est, et j'étais en contact direct avec nos admirables brigades et divisions de couverture.

» Jamais impression plus émouvante, plus réconfortante ne m'avait été donnée. J'avais vu défiler devant moi la superbe division de Toul, ayant à sa tête des généraux remarquables, prêts à faire tout leur devoir et autorisant toutes les espérances. Je venais également de voir la belle brigade de Belfort et, là aussi, j'avais éprouvé les plus vives émotions. Et voici que, subitement, alors que *tous les chefs m'avaient affirmé que, non seulement l'esprit général de nos soldats était admirable, mais encore qu'ils étaient prêts à tous les sacrifices et que, chez eux, le sentiment du devoir et de la discipline régnait d'une façon absolue,* voici que, cependant on m'annonce que le

désordre éclate et que, sinon des mutineries, du moins des manifestations troublantes viennent de surgir. »

Exagéré-je donc en disant que l'autorité supérieure est mal renseignée? Hélas! Elle continuera de l'être. Car je ne doute pas que M. Etienne, malgré la netteté de ses déclarations, conservera aux plumes blanches et aux feuilles de chêne la confiance qu'il leur a témoignée... et qui a été trompée. Les gens du métier jouissent, auprès des profanes, d'un prestige d'autant plus grand qu'il y a plus de raison de se méfier d'eux. Non qu'ils cherchent à tromper l'autorité, mais parce que la pratique du métier a faussé leur optique et qu'ils ne voient pas les choses avec un recul suffisant.

Toujours est-il que vous comprenez sans peine pourquoi, ne pouvant me faire entendre de mes compatriotes — nul n'est prophète en son pays! — ne trouvant pas un seul journal français qui accueillît mes affirmations, je n'ai pas résisté à la tentation de profiter de la tribune qui m'était offerte sur la terre libre de la Suisse. Et, si je n'ai pas crié des paroles sinistres, du moins les ai-je murmurées, au risque de blesser mes compatriotes et d'éloigner de l'armée française les sympathies étrangères. Mais qu'est-ce donc qui est de nature à les éloigner le plus: mes paroles, ou les faits qui viennent de se passer?

Eh bien, à l'heure même où les événements me donnent malheureusement raison, avec la même sincérité que pour crier: « Gare! », je dis aujourd'hui qu'il n'y a pas de raison pour douter de l'armée française. Elle est foncièrement disciplinée, en dépit des apparences. Je veux dire qu'elle a une forme de discipline différente de celle des autres armées. Mais elle n'est pas moins docile à la voix de ses chefs. Au contraire: on verra sur les champs de bataille, si jamais la guerre éclate, de quelle quantité de soumission elle est capable. Rappelons-nous le ronchonnement des grognards de Napoléon. Ils n'avaient pas, les soldats de la Grande Armée, l'attitude toujours respectueuse et correcte. Ils ne se figeaient pas dans cette immobilité réglementaire que nous considérons comme la plus parfaite manifestation de la déférence hiérarchique. Leurs chefs ne faisaient pas d'eux tout ce qu'ils voulaient. Ils étaient obligés de tolérer bien des paroles déplacées, voire des actes coupables.

Ouvrez un livre publié naguère par le capitaine H. Choppin sur les *Insurrections militaires en 1790* (Paris, Lucien Laveur). Vous y lirez, à la fin de la préface, cet alinéa rassurant:

« Il convient, pour terminer en toute impartialité ce récit des insurrections militaires, de dire que le sous-lieutenant qui prit la tête de celle de *Royal-Champagne,* ayant vu de près les résultats de l'indiscipline chez le soldat, trouva son chemin de Damas. Démissionnaire au sortir de la citadelle d'Arras, il rentra dans l'armée; aux premiers coups de canon, il ne quitta plus les champs de bataille de 1792 à 1813. Maréchal de France à

34 ans, il nous a laissé le nom de victoires qui sont notre orgueil et notre espoir. On a pu rappeler, à l'inauguration de sa statue, que sa maxime favorite de guerre était devenue que *toute infraction à la discipline est un crime.* »

Je n'ose affirmer que les mutins de Toul, de Belfort, de Rodez et autres lieux, deviendraient, le cas échéant, des observateurs de la règle aussi stricts et aussi exigeants que Davout. (Je conviens d'ailleurs qu'ils sont gravement coupables et qu'ils ont mal choisi leur moment. Ce n'est pas quand l'ennemi est aux portes qu'il faut délibérer. Ce n'est pas davantage quand l'ennemi est aux portes qu'il faut se soulever.) Mais j'affirme, connaissant bien le soldat français, qu'il suffirait de réformes bien légères pour faire de lui le plus admirable instrument de guerre qui soit. Et pas plus que je n'ai partagé l'optimisme de ceux à qui je disais : « Vous le mécontenterez! », pas plus je ne partage le pessimisme de ceux qui prétendent qu'il est impossible de le contenter.

Tout au contraire. Il y faut très peu de choses, des choses extrêmement simples, — simples à formuler, tout au moins. Car il ne s'agit que de se comporter avec bonté, avec justice, avec intelligence, avec bon sens. Et, au fond, c'est bien compliqué.

Nous n'allons pas tarder à le constater.

* * *

Quel est le sort réservé au projet de loi déposé par M. Etienne? Ceux mêmes qui redoutent le retour au service de trois ans en arrivent à souhaiter qu'il soit adopté, tant on s'est arrangé de façon à ce qu'un vote contraire soit interprété comme une preuve de veulerie ou d'antipatriotisme. Les interventions de la presse, le mouvement d'opinion publique qui s'en est suivi, ont faussé l'optique du pays et celle de l'étranger. On a l'air d'avoir peur en prenant certaines mesures qui, pourtant, seraient plus crânes que celles dont le gouvernement se contente. Il demande un sacrifice d'argent, un sacrifice de temps. C'est une réforme des mœurs, c'est une réforme des caractères, qu'il devrait demander.

Quoi qu'il en soit, que le service de trois ans soit rétabli, — ce qui est probable — qu'il soit rétabli seulement en apparence et avec des restrictions qui le dénatureront — ce qui est encore plus probable — ou que le régime actuel soit maintenu — ce qui n'est pas tout à fait impossible — on se préoccupe, dès maintenant, d'utiliser pour le mieux les ressources en hommes dont on disposera. Il me semble qu'on a raison de vouloir renoncer à une organisation militaire qui, instaurée il y a quarante ans, n'a rien donné de bon.

On va disant que ses méfaits sont imputables au chiffre de notre population et à la loi de 1905. Erreur. Ils apparaissaient déjà avant la loi de 1889 et sous le régime de celle de 1872. L'armée que la France s'est faite au len-

demain de la guerre, à l'image de l'armée victorieuse, se prêtait mal à l'instruction de la troupe, non moins mal à la mobilisation, non moins mal à l'encadrement des réserves. On s'en rend compte aujourd'hui, plus ou moins confusément, et on propose, pour remédier à ces vices de conformation, deux systèmes entre autres, dont je crois utile de résumer l'économie.

L'un d'eux est dû à M. Messimy, lequel paraît l'avoir bien oublié ou qui en désavoue la paternité. J'en ai parlé en ces termes dans la *Revue militaire suisse* de novembre 1901 (page 965):

« Le capitaine Messimy propose de mettre sur la frontière vulnérable une armée de couverture très solide, fortement constituée, formée en grande partie de troupes de métier. Ainsi isolée — élevée à l'état d'île, si on peut s'exprimer de la sorte - et garantie contre toute agression, la France pourrait se contenter, pour ses corps du Nord, de l'Ouest, du Centre et du Sud, d'une organisation « à la Suisse ».

Tout en formulant quelques réserves sur cette idée, je la trouvai séduisante, et j'en parlai dans une conférence que je fis en 1902. Un des auditeurs s'éleva vivement contre son application, faisant sentir le danger auquel serait exposé le pays si toutes ses forces militaires, concentrées dans la même région étaient employées par leur chef à une entreprise criminelle, à une restauration monarchique, à l'établissement d'une dictature. Quelle n'a pas été ma surprise, ces jours-ci, en retrouvant sous la plume de mon contradicteur la proposition qu'il avait si fort critiquée! Il y est arrivé, écrit-il, en s'isolant, en se mettant face à face avec lui-même, en faisant abstraction de toutes les passions de parti déchaînées, de toutes les sollicitations sentimentales, en écartant toute formule arrêtée d'avance.

J'ajoute que je connais la bonne foi de cet écrivain. Jc ne doute pas de sa sincérité. Il a cru découvrir un système qui n'était qu'une réminiscence, et auquel il n'a pas trouvé les défauts qui lui sautaient aux yeux lorsqu'il lui était présenté par un autre. Ce sont là des erreurs de jugement dont il n'est aucun de nous qui ne se rende coupable. Celle-ci ne m'en semble pas moins amusante à relever.

Je crois que M. Raiberti en a commis une du même genre, sans s'en douter, et qu'il s'est inconsciemment approprié le système qui a pour auteur le capitaine d'artillerie Adrien Roux. Comme l'a dit la *Revue militaire suisse* de décembre 1907 (page 1007), celui-ci a intitulé «*La milice prochaine*», un livre dans lequel, étudiant l'évolution actuelle de l'armée française, il conseillait l'adoption du système suisse... mais avec une durée de service (dix-huit mois) qui eût assuré la permanence de cette armée. Le titre, qui devait lui nuire — et qui lui a nui — disait tout juste le contraire du texte. La notice bibliographique que je rappelle se terminait ainsi :

« C'est dommage. Car je considère son livre comme un des plus originaux, des plus personnels, des plus suggestifs, qui aient été écrits sur l'évolution

actuelle de notre armée. J'ajoute qu'il est à tendance optimiste et rassurante, en quoi il contraste heureusement avec tant d'écrits où il n'est question que de la désorganisation de notre armée et de notre décadence militaire. »

En effet, le capitaine Roux pense, comme moi, qu'il suffirait de quelques mesures très simples pour donner à la France une puissance de premier ordre.

Mais il s'agirait d'innover résolument, comme le fit la Prusse après Iéna, et de rompre avec des errements dont la malfaisance n'est que trop manifeste.

L'innovation qui nous est proposée est une adultération du régime suisse, grâce à laquelle les cadres seraient plus nombreux et mieux instruits qu'ils ne peuvent l'être chez vous, en même temps que serait assurée la permanence de la défense nationale. Il n'y aurait aucun de ces « trous » qui se produisent au moment de la libération de la classe. Supposons que l'école des recrues dure six mois et que le service soit de dix-huit mois : on aura en permanence sous les drapeaux une « élite » dont l'effectif sera égal au contingent annuel, soit quelque 200 000 hommes. Si on trouve que ce n'est pas assez et qu'on veuille le double, il suffira de prolonger d'un an la durée du service de cette élite, en portant à trente mois la durée totale de la présence de citoyens au corps. Toute solution par nombre rond d'années, si la convocation des recrues se fait à la même époque, sans chevauchement, comporte de toute évidence une discontinuité dans la défense nationale.

Le système du capitaine Roux soulève des objections de principe, et il comporte des difficultés d'application. Mais il n'y a pas à tenir compte de ces détails secondaires, si on est d'accord sur l'utilité d'adopter l'idée maîtresse. Il n'est invention si ingénieuse à laquelle on ne puisse trouver des vices. La substitution de l'électricité à la bougie ne résout pas d'une façon absolument satisfaisante le problème de l'éclairage, ne fût-ce que pour cette raison qu'un chandelier se déplace aisément, tandis que les appareils électriques ne peuvent avoir que peu de mobilité. Après avoir eu la maladresse d'intituler *milice*, mot qui sonne mal aux oreilles des Français, une armée qu'il s'était efforcé de rendre permanente, le capitaine Roux a eu cette autre maladresse d'entrer dans l'étude des modalités d'exécution. Plus habile, M. Raiberti est resté dans les généralités. Non seulement dans les généralités mais dans le vague. Il donne l'impression d'un avocat qui n'est pas parfaitement convaincu de l'excellente de la cause qu'il défend. L'auteur de *La milice prochaine* est un esprit scientifique, un polytechnicien, un positiviste. Il ne l'est que trop, hélas! et il s'est fait du tort en donnant des précisions, au lieu de rester dans la théorie.

Il a eu un autre tort. Il a intitulé *Gardons le service de deux ans*, une petite brochure de propagande dans laquelle il a résumé ses propositions énoncées

pour la première fois à la fin du XIXe siècle. Il s'est ainsi donné l'air d'un opposant, et on lui a reproché de s'être mis en rébellion contre son ministre, parce qu'il se portait en défenseur de la loi en vigueur !

Décidément, le métier de précurseur n'est pas un métier de tout repos !

* * *

Je citais tout à l'heure un livre du capitaine Choppin. En voici un qui s'y rattache assez directement. C'est une étude du capitaine Albert Latreille sur l'affaire du régiment Royal-Comtois, une affaire qui fit grand bruit en son temps (*Un procès militaire sous l'ancien régime, 1778-1791,* chez Chapelot). Je la signale volontiers. D'abord parce qu'il y est question (page 20) du régiment suisse de Diesbach. Ensuite parce que j'y vois sur la discipline du XVIIIe siècle des détails qui confirment ce que je disais tout à l'heure.

« Dans le corps des officiers de l'ancien régime, si magnifique au jour du danger, régnaient en temps normal les plus invétérées habitudes d'insoumission, dit M. Henry Roujon. Rien n'était plus fréquent qu'un duel entre un colonel et son inférieur. Les régiments se réservaient le droit d'accueillir à leur gré, bien ou mal, un nouveau chef. Lorsque le comte de Bréhan fut nommé, sous Louis XVI, à la tête d'un régiment du Dauphiné, il fut prévenu qu'un mauvais accueil lui était réservé, le régiment ayant déjà refusé d'admettre plusieurs colonels. M. de Bréhan arriva à Marseille incognito. S'étant rendu en frac bourgeois dans un café, il y entendit deux capitaines médire du chef attendu. Sans se faire connaître, il les provoqua par un démenti, les mena sur le terrain, et ne se nomma qu'après les avoir blessés. Ce singulier procédé lui valut le respect. Un incident semblable serait aujourd'hui l'abomination de la désolation. »

* * *

M. Joseph Reinach, vice-président de la commission de l'armée à la Chambre des députés, s'est toujours occupé de questions militaires. Il est homme d'ailleurs, et rien d'humain ne lui est étranger, même la guerre — qui n'est pas toujours humaine. Il a grandi à l'ombre de Gambetta, dictateur et chef de la Défense nationale. Il a fait campagne dans l'Est, en 1891, sous les ordres du général de Galliffet. Tout cela lui constitue une compétence. Au surplus, si on conteste au législateur la compétence nécessaire pour se prononcer sur des questions de tactique ou sur des questions techniques, on ne peut mettre en doute son bon sens. Personne, on le sait, en effet, ne manque de bon sens. C'est, dit Descartes « la chose du monde la mieux partagée; car chacun pense en être si bien pourvu que ceux mêmes qui sont les plus difficiles à contenter en toute autre chose n'ont point coutume d'en désirer plus qu'ils en ont. En quoi il n'est pas vraisemblable que tous se trompent. »

Comment, dès lors, ne pas accepter les jugements prononcés par M. Joseph

Reinach ? Je crois que nous avons trop de canons, mais que nous avons eu raison de constituer la batterie à quatre pièces. Il croit que nous n'avons pas trop de canons, mais que nous avons eu tort de constituer la batterie à quatre pièces. Il affirme que, hors du retour au service de trois ans, il n'y a pas de salut. Je crois que le service de trois ans n'améliorera que faiblement notre situation, et qu'il risque de l'aggraver. Qui nous départagera ?

Malgré ce que je considère comme des erreurs de jugement, le livre dans lequel M. Reinach vient de réunir ses articles, ses rapports, ses discours sur les choses militaires (*L'armée toujours prête*, chez Berger-Levrault), est un excellent recueil qui mérite d'être lu. Il traite, sous une forme très châtiée, d'une foule de questions importantes, qu'il considère sous des aspects variés, avec élévation le plus souvent, avec esprit, avec attention. On sent l'homme qui a étudié son sujet, qui s'est consciencieusement appliqué à le comprendre, qui n'est pas rebelle à l'enseignement des faits, qui sait obéir aux circonstances et ne ferme pas les yeux à la lumière. De quoi résulte qu'il s'est plus d'une fois contredit. Il met une certaine coquetterie à s'en accuser. En quoi il n'a pas tort. Il n'aurait surtout pas tort s'il avait abandonné des idées fausses pour en prendre de justes. Hélas ! il lui est arrivé de troquer son cheval borgne contre un cheval aveugle... Je lui reprocherais si je ne me souvenais à temps du *Discours sur la méthode*... Mieux vaut donc ne pas insister, et je résiste à la tentation de souhaiter que M. Joseph Reinach change encore d'opinion, puisqu'il se vante d'en avoir déjà changé.

* * *

Un décret, en date du 27 avril 1881, prescrivait que des ministres des différents cultes fussent affectés, en cas de mobilisation, aux différentes ambulances.

Or, un nouveau règlement (26 avril 1910) sur le service de santé en campagne a modifié complètement l'organisation du service sanitaire aux armées. Les ambulances rendues plus légères sont beaucoup trop nombreuses pour qu'il soit possible d'affecter des ministres des cultes à chacune d'elles. D'autre part, des formations nouvelles ont été créées : les « groupes de brancardiers », qui doivent suivre toutes les évolutions des troupes et procéder, de concert avec le service régimentaire, au relèvement des blessés sur le champ de bataille. Aussi a-t-il paru plus logique d'affecter les aumôniers des différents cultes aux groupes de brancardiers, de façon à les placer le plus près possible des troupes combattantes. Seules les ambulances des divisions de cavalerie indépendantes devront conserver leurs ministres des cultes, ces divisions n'ayant pas de groupes de brancardiers. En conséquence, un décret vient de décider que, dans les armées en campagne, il y aura, pour chaque groupe de brancardiers de corps, deux ministres du culte catholique, un ministre du culte protestant, un ministre du culte

israélite ; pour chaque groupe divisionnaire de brancardiers, ainsi que pour chaque division de cavalerie, un ministre du culte catholique.

En outre, le décret de 1881 ne prévoyant pas le cas d'une expédition coloniale, on a cru nécessaire de préciser les conditions dans lesquelles sera assuré le service religieux au cours de ces expéditions, en disant que, en cas pareil, « le ministre de la guerre fixe, suivant la composition du corps expéditionnaire, le nombre des ministres des différents cultes qui peuvent être attachés à ce corps. »

La revision du décret précité s'imposait d'ailleurs pour un autre motif. Depuis la promulgation de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat, la procédure qu'il instituait pour la nomination des aumôniers des différents cultes est devenue inapplicable, puisqu'elle prévoit la présentation par les évêques et les consistoires. D'autre part, les réquisitions adressées par l'autorité militaire aux membres du clergé paroissial ne doivent plus leur être notifiées par l'intermédiaire de leurs supérieurs ecclésiastiques, comme il était antérieurement prévu, sans déroger aux principes de la loi du 9 décembre 1905 précitée.

Toutes les modifications reconnues nécessaires à la réglementation de 1881 viennent d'être adoptées à la date du 5 mai.

* * *

Les changements de garnison n'ont pas seulement pour objet une meilleure répartition des corps d'armée — cette nouvelle répartition n'est même pas encore ostensiblement entamée, — ils tendent encore, et en attendant, à placer l'artillerie dans des conditions plus favorables à la mobilisation. Cette arme a besoin de nombreux chevaux qu'elle compte demander à la réquisition au moment du besoin. Mais, pour en requérir, il faut qu'il y en ait : où il n'y a rien le roi perd ses droits. Il paraît qu'on en trouve de moins en moins. L'automobilisme tend à faire disparaître la traction animale en France. D'autre part, l'étranger est venu acheter chez nous de grandes quantités de bêtes de selle ou de trait, soit pour la remonte de sa cavalerie, soit pour les attelages de ses batteries. Il en résulte que nos régiments d'artillerie devront faire appel à toutes les ressources disséminées sur toute l'étendue du territoire. Or, il se trouve que, dans la plupart des corps d'armée, ils étaient plus ou moins groupés pour les besoins de l'instruction et du commandement... technique. Au moment de la mise sur pied de guerre, ils auraient vite épuisé tous les environs de la garnison, et il leur aurait fallu attendre, deux jours ou trois, sinon davantage, le complément de chevaux nécessaire provenant des extrémités du corps d'armée. On s'est proposé de mettre fin à cet état de choses par une meilleure distribution des troupes sur le territoire et, en même temps, on a voulu rapprocher celles-ci des généraux qui sont leurs chefs tactiques; on a voulu les mettre en contact avec les divisions qui devront faire campagne avec elles.

CHRONIQUE NORVÉGIENNE

(De notre correspondant particulier.)

L'organisation de 1910. — Le mouvement antimilitariste. — Les manœuvres de 1912. — Questions d'artillerie. — Les voitures de l'armée. — L'aviation dans l'armée. — La question des cadres. — Les forteresses des côtes et les garnisons permanentes. — Les sociétés de tir.

Deux ans se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation de l'armée; je crois donc avoir le droit de prononcer un jugement sur elle. Ce jugement ne peut être que favorable. La réorganisation de 1910 n'a porté que sur l'organisation des corps de troupes et des unités d'armée; dans leurs grands traits, la durée du service actif et le recrutement et l'instruction des cadres n'ont pas été changés. Néanmoins la réorganisation s'est montrée assez efficace. Nos législateurs s'étaient pris toutefois d'une passion inextinguible pour les réformes, aussi ont-ils modifié à peu près tout ce qui pouvait l'être dans l'organisation des unités.

Conséquence naturelle, la mise en vigueur de la loi n'a pas pu s'exécuter sans quelques frottements et parmi les innovations, certaines ne sont pas très heureuses au point de vue militaire. Cela n'empêche pas que les caractères principaux de la réorganisation, introduction des régiments et formation des brigades mixtes, sont reconnus avantageux. On n'exagère pas en disant que depuis 1910 la vie militaire du pays a refleuri après le relâchement qui avait suivi les efforts militaires et la crise de 1905.

La mise en vigueur de l'organisation nouvelle a exigé un travail considérable de la part des états-majors et des chefs d'unités ce qui n'a pu qu'être heureux — le travail assidu étant la seule source du progrès dans une armée qui n'a pas vu la guerre depuis une centaine d'années. D'un autre côté, les chefs de régiment et des brigades mixtes ont largement profité de la liberté que leur offrent les conditions nouvelles comparées au régime antérieur. L'initiative de ces officiers supérieurs a beaucoup encouragé le travail de leurs subordonnés.

Néanmoins, l'armée a eu besoin de quelque temps pour se consolider après une réorganisation si profonde et, par conséquent, les cours de répétition de 1911 n'ont pas eu des résultats très satisfaisants. Le remaniement complet des unités a mis les officiers et même les sous-officiers en présence de soldats qu'ils n'avaient jamais vus et — chose peut-être plus grave — dont ils ne connaissaient pas les particularités intellectuelles et morales. En même temps, pour la première fois en Norvège, le parti socialiste avait inscrit dans son programme l'antimilitarisme intégral et avait déployé une agitation antimilitariste violente. — C'était une entreprise aisée dans un peuple qui depuis cent ans ignore les réalités de la guerre mais qui sent en

revanche très réellement le poids des impôts. Pendant les cours de répétition de 1911 cette agitation a provoqué quelques scènes scandaleuses.

Pour tous ces motifs les cours de répétition n'ont pas abouti à des résultats satisfaisants Heureusement les scandales antimilitaristes ont entraîné une réaction sérieuse dans la nation ; le Storting a demandé par un ordre du jour que le gouvernement supprimât tout désordre et maintînt la discipline dans l'armée. La conduite exemplaire des miliciens pendant les exercices de 1912 a démontré que le Storting n'avait fait qu'exprimer la volonté de la nation. On peut dire que maintenant la discipline de l'armée est très bonne, aussi bonne qu'elle peut l'être sous un système de milice aussi outré que le système norvégien où l'uniforme à lui seul et une école de recrues de 48 jours ne peuvent transformer le citoyen en un soldat de métier et lui faire comprendre réellement la discipline militaire.

* * *

Les manœuvres de 1912 ont été attendues avec anxiété dans les milieux militaires. On craignait que les pauvres 24 jours du cours de répétition en 1911 n'aient pas pu consolider assez les formations nouvelles, et que nous aurions ainsi une répétition des manœuvres de 1907 qui avaient donné une image assez désolante de l'aptitude à la guerre de l'armée. Heureusement l'événement n'a pas justifié les craintes ; au contraire les manœuvres de 1912 ont montré que l'armée avait fait de sérieux progrès pendant ces dernières années. Généralement, les états-majors se sont très bien acquittés de leurs tâches; les services de l'arrière ont fonctionné sans frottement et les troupes se sont comportées à merveille en comparaison des manœuvres antérieures. L'armée peut donc être satisfaite quoiqu'il reste une marge pour de plus grands progrès encore, si elle veut être un instrument de guerre véritable et se montrer apte à l'offensive aussi bien qu'à la défensive.

Les manœuvres de 1912 ont été les plus importantes qui aient eu lieu jusqu'ici en Norvège. Trois brigades mixtes — à peu près la moitié de l'armée de ligne — y ont pris part, c'est-à-dire 24 bataillons, 12 escadrons, 11 batteries, 5 compagnies de mitrailleuses, 3 compagnies cyclistes, 3 compagnies de sapeurs, 3 compagnies de télégraphistes, 2 compagnies de pontonniers, 3 compagnies sanitaires et en outre une section d'aéroplanes et des services de l'arrière : en tout environ 18 000 hommes. Les manœuvres se sont poursuivies dans la contrée de Hedemarken. Le parti ouest — une brigade mixte — a eu pour tâche de défendre cette région centrale du pays contre les deux autres brigades mixtes formant le parti est. Les zones de concentration des deux partis étaient séparées par une contrée de forêts à peu près inhabitée, large de 20 kilomètres. Cette zone forestière est traversée par deux chemins seulement et les manœuvres se sont déroulées

dans la contrée coupée et partiellement boisée où ces deux défilés s'ouvrent sur le pays ouvert de Hedemarken.

Les manœuvres ont permis de nouveau de constater les difficultés que rencontre l'artillerie à fonctionner sur le terrain boisé et coupé de la Norvège. Généralement les combats se concentrent dans les forêts épaisses qui invitent toujours à tourner les flancs des positions assez médiocres que peut trouver le défenseur dans ce pays de bois. Pendant ces combats de forêt, qui caractérisent à peu près toujours le moment critique de l'action, l'artillerie ne peut assister effectivement l'infanterie ; elle est réduite au rôle secondaire de tenir sous son feu les parties ouvertes du terrain et de permettre ainsi d'attribuer le plus grand nombre de fantassins à la lutte décisive. Ce rôle passif ne peut satisfaire aux ambitions de l'artilleur et le fantassin de son côté se plaint avec raison du pauvre soutien que lui donne l'artillerie. Deux voies s'ouvrent seulement capables de conduire à une assistance plus effective de la part de l'artillerie, et à une liaison intime des deux armes, question qui intéresse aujourd'hui beaucoup les officiers norvégiens.

Ces deux voies visent l'une et l'autre à adopter un matériel d'artillerie légère apte à accompagner l'infanterie sur des chemins étroits et rocheux. La proposition en a été discutée par la presse militaire scandinave ces dernières années, mais elle manque néanmoins d'actualité pratique, puisque les deux Etats intéressés viennent de renouveler leur artillerie de campagne. En un mot, il s'agirait ou d'appliquer au matériel de campagne les idées du général v. Reichenau, ou de développer l'artillerie de montagne. Car les avocats de l'artillerie légère semblent bien avoir raison quand ils soutiennent qu'il nous faut un canon dont l'effet se fasse sentir sur les points décisifs et non un canon qui tire exactement là où son effet ne peut exercer d'influence sur le sort de la bataille.

Réjouissons-nous de ce que le matériel nouveau de l'artillerie de campagne norvégienne semble satisfaire assez bien aux exigences de notre terrain de collines boisées. Attelés à deux et avec un train de combat de chariots légers, les canons de montagne peuvent suivre l'infanterie à peu près partout en même temps que l'effet du projectile se rapproche assez de celui du projectile de l'artillerie de campagne.

* * *

D'une façon générale le sol scandinave fait de la construction des voitures militaires une question très importante, dont la solution est l'objet d'études attentives. En Norvège, les voitures de la cavalerie et de l'infanterie datent pour la plupart de 1860 à 1870. Elles sont très solides mais très lourdes et ne peuvent être chargées de plus de 500 à 600 kilogrammes — c'est-à-dire 250 à 300 kilogrammes par cheval — et elles ne peuvent suivre qu'avec difficulté sur les voies secondaires et les sentiers que l'in-

fanterie et la cavalerie doivent si souvent emprunter. Ce qu'il nous faut, c'est un chariot léger à voie étroite, attelé d'un cheval et assez solide pour pouvoir circuler partout dans un terrain rocheux. Les compagnies de mitrailleuses et les unités d'infanterie de la brigade VI (Tremsö) en possèdent de pareils depuis quelques années et le département militaire vient de se résoudre à doter la cavalerie de chariots qui, aux essais, ont donné des résultats tout à fait satisfaisants. Ces chariots — imaginés par le major de cavalerie Rye — sont construits d'après les mêmes principes que les roues d'un cycle; très légers, très élastiques, très solides, ils peuvent suivre la cavalerie à peu près partout. Vraisemblablement, l'infanterie des brigades I-V aura aussi son tour. C'est une simple question d'argent, car chacun s'accorde sur la nécessité des nouveaux chariots.

En Suède aussi le Risdagk a voté des sommes considérables pour les essais d'un matériel de train léger destiné aux troupes du nord (division VI) et l'on dit qu'on a trouvé là aussi une solution satisfaisante.

* * *

On est partout d'accord pour trouver les manœuvres combinées beaucoup trop rares; en 1912, certaines unités d'infanterie n'avaient pas vu depuis vingt ans une batterie de campagne ou un cavalier. Ce fait qui peut paraître étonnant à mes lecteurs suisses, a ses raisons dans la nature du pays et les particularités de notre organisation militaire. Les chevaux aptes au service de la cavalerie et de l'artillerie de campagne sont réquisitionnés uniquement dans la région sud-est du pays; le département militaire se procure ces chevaux en passant des contrats permanents avec les grands propriétaires terriens; il en résulte que toutes les unités de ces armes doivent être recrutées et exercées dans cette partie de la Norvège. Des manœuvres combinées exigeraient donc des transports très longs pour permettre le contact des brigades d'ouest et du nord avec les unités montées. En 1912, par exemple, la brigade IV a parcouru 650 kilomètres en chemin de fer de ses places de mobilisation au terrain des manœuvres et la même distance au retour. A la brigade III vint s'ajouter encore un transport en bateaux de 150 à 300 kilomètres. Il va sans dire que de tels transports augmentent beaucoup les dépenses. D'autre part, les cours de répétition de l'infanterie ont eu lieu jusqu'ici pendant les mois de juin et juillet afin de sauvegarder les intérêts de l'agriculture, et le climat ne permet pas de commencer les écoles de recrues avant le mois de mai. Or, celles de la cavalerie et de l'artillerie de campagne sont respectivement de cent deux et de quatre-vingt-dix jours et les cours de répétition de ces armes ne peuvent avoir lieu qu'aux mois d'août et septembre. Cette organisation rend donc impossible l'organisation d'exercices combinés réguliers même pour les unités recrutées dans la même contrée.

Cependant, depuis la réorganisation de 1910, le département militaire a essayé de convoquer quelques unités d'infanterie au mois d'août, malgré les protestations des conseils municipaux, afin de les exercer avec les unités montées; l'instruction de ces unités en a beaucoup profité. Maintenant, le département militaire vient d'annoncer son intention de convoquer toutes les unités de l'arme pendant la même période au mois d'août ou de septembre et de commencer ainsi un régime de manœuvres combinées régulières. Les intentions du département ont été vivement approuvées par les commandants de brigade et des unités et il faut souhaiter qu'elles obtiendront l'approbation du Storting.

Malheureusement, l'organisation de manœuvres régulières se heurte à un obstacle peut-être plus formidable encore : les préoccupations financières. En Norvège, les manœuvres combinées ne sont pas prévues dans la loi sur l'organisation militaire; elles dépendent du vote d'un crédit par le Storting, et cette assemblée est toujours à l'affût des postes du budget qui peuvent être rayés sans inconvénients au moment du vote. Il appartient donc au ministre de la guerre de persuader, année après année, le Storting de la nécessité des manœuvres combinées et, malheureusement, les ministres n'y parviennent pas bien souvent.

* * *

L'année 1912 a vu l'introduction de l'aviation dans l'armée. Au printemps, quelques jeunes officiers ont commencé une collecte afin de procurer un aéroplane à la marine; ils ont réussi et le travail a été continué par un comité civil. Le résultat a permis à ce comité d'offrir quelques aéroplanes au gouvernement et de faire les frais de l'organisation provisoire d'un service d'aviation militaire. A la suite de ces faits, le gouvernement a demandé au Storting les crédits nécessaires pour le développement ultérieur de l'aviation, voire la création d'une école d'aviation qui formerait le noyau d'un corps d'aviateurs militaires. L'école a été provisoirement installée près de Christiania et pendant l'hiver passé l'on s'est occupé beaucoup du problème de l'aviation d'hiver. On a pu noter la réussite de belles épreuves, même pendant les mois les plus froids.

Les aviateurs ont assisté aux manœuvres d'automne de 1912. Le temps ayant été généralement beau, le succès des aviateurs a été complet. Ils ont pu rendre au parti auquel ils avaient été attachés, des services réels. Naturellement, ils ont été très populaires pendant les manœuvres et c'était amusant de constater la joie enfantine des miliciens venant des fjords et des vallées reculées en voyant voler au-dessus d'eux ces oiseaux majestueux du XXe siècle.

* * *

Les écoles de sous-officiers ont été réformées ces dernières années. Les

sous-officiers du cadre permanent ne sont appelés au service actif que pendant deux ou trois mois d'été ; leurs traitements étant très modestes, ils doivent chercher dans la vie civile une occupation qui leur permette de subsister. En outre, sur l'ensemble des sous-officiers, ils sont une faible proportion : un quart seulement des élèves sous-officiers obtiennent un emploi dans le cadre permanent; le reste passe dans la réserve de l'armée. Afin donc d'attirer les jeunes hommes aux écoles de sous-officiers, on s'est efforcé, depuis trente ans, de donner aux élèves une éducation qui leur assurât dans la vie civile une position satisfaisante et l'on peut dire que la plupart des élèves ne fréquentent les écoles de sous-officiers qu'afin d'obtenir cette éducation utile à leur carrière civile.

Cette combinaison de l'éducation civile et de l'instruction militaire a toujours causé quelques difficultés et elles se sont accrues au fur et à mesure que le nombre des écoles intermédiaires et des écoles spéciales civiles a grandi ouvrant mieux aux jeunes gens pauvres un accès à des professions satisfaisantes. Afin de mettre les écoles de sous-officiers à la hauteur des écoles civiles le Storting a voté, en 1910, une organisation nouvelle des écoles. Actuellement, grâce à des cours de trois à quatre années elles procurent aux élèves sous-officiers la même instruction que les écoles intermédiaires ; l'examen de sortie conduit aux gymnases, aux écoles techniques, d'agriculture et hautes écoles de commerce. Les professeurs des écoles de sous-officiers sont choisis parmi les professeurs des gymnases. Il va de soi que cette préoccupation d'améliorer l'éducation civile des sous-officiers n'a pas été sans inconvénients pour l'instruction militaire, mais les auteurs du nouveau programme espèrent qu'un développement intellectuel plus complet contrebalancera la réduction opérée sur l'instruction strictement militaire, et qu'ainsi les résultats finaux seront aussi bons ou meilleurs qu'autrefois.

Quoiqu'il soit trop tôt pour juger de cette innovation, elle a joué un rôle assez important dans les discussions sur la question brûlante des cadres. Comme il s'agit ici des principes fondamentaux du recrutement des cadres, cet objet est peut-être de nature à intéresser mes lecteurs suisses. J'y ai du reste déjà fait allusion dans mes chroniques précédentes.

Depuis bien des années, les sous-officiers norvégiens ont cherché à obtenir l'accès aux grades supérieurs. Le manque de lieutenants a conduit d'ailleurs à l'emploi provisoire de sous-officiers comme chefs de section, et beaucoup d'entre eux ont rempli ces fonctions d'une manière satisfaisante. Les sous-officiers réclament en conséquence que cette situation soit légalisée; ils le réclament au titre de leur bonne instruction militaire et prétendent qu'ils rempliraient ces postes importants mieux que la plupart des lieutenants de réserve. Nombre d'officiers sont du même avis et soutiennent que l'accès régulier au commandement des sections sera un stimulant utile

pour les sous-officiers pendant leur pénible service d'instructeurs subalternes et de chefs d'escouade. En même temps, les sous-officiers réclament une amélioration considérable de leur solde modeste restée la même depuis quarante ans.

Ce mouvement d'opinion a provoqué un ardent débat sur les principes généraux du recrutement des cadres. Les uns maintiennent que les cadres permanents forment le point d'appui d'une armée de milice — ce qu'ils sont sans doute dans l'armée norvégienne — et estiment que dans une armée à service actif très court il faut des cadres très bien instruits qui puissent parer au déficit de l'instruction du soldat. De ces considérations on conclut au commandement des unités exclusivement confié à un cadre permanent qui, du général au chef de section, recevra l'instruction militaire la plus complète. Les partisans de cette opinion prétendent aussi qu'en ouvrant aux sous-officiers l'avancement aux grades supérieurs l'on rendra l'armée plus démocratique et la démocratie est un mot magique en Norvège.

Les autres affirment que des officiers et sous-officiers permanents qui doivent demander à la vie civile la plus grande partie de leur gain, ne seront jamais des soldats de métier si parfaite qu'ait été leur instruction originaire, que l'état financier du pays ne permettra jamais de maintenir un cadre permanent assez nombreux pour encadrer notre armée mobilisée et qu'enfin ce cadre permanent même risquerait de perdre ses qualités parce que le Storting ne votera jamais des pensions qui permettront aux officiers et sous-officiers de quitter l'armée au moment où ils ne rempliront plus toutes les exigences de la guerre. Les limites d'âge actuelles — soixante ans pour les capitaines et les sergents-majors, cinquante-deux ans pour les autres sous-officiers — laissent dans le cadre de l'armée un trop grand nombre d'officiers et de sous-officiers devenus insuffisants. Donc, disent-ils, mieux vaut abandonner notre principe actuel de cadre permanent avec service périodique et adopter un système rappelant celui de la Suisse. L'on admet qu'on ne pourra pas songer à l'introduction complète du système suisse parce que l'on n'obtiendra pas en Norvège le nombre nécessaire de jeunes gens aptes qui se chargeraient volontairement et sans rémunération des obligations que leur imposeraient les grades de sous-officier ou d'officier; mais il serait possible de trouver ce nombre en offrant une petite rémunération annuelle et une haute paye journalière pendant les cours d'instruction et les cours de répétition. L'administration militaire et l'instruction des recrues serait remise à un corps d'instructeurs qui recevrait une instruction militaire la plus complète; les commandants des bataillons, des régiments et des brigades seraient pris parmi les officiers instructeurs qui fourniraient aussi aux états-majors le personnel nécessaire. Il est superflu d'ajouter que les défenseurs de cette opinion se flattent eux aussi d'être très démocratiques.

Jusqu'ici, ces opinions divergentes se manifestent d'une façon assez vague; ni les uns ni les autres ne semblent avoir une idée nette de l'organisation des cadres qu'ils cherchent à introduire. Ceux qui veulent abolir le cadre permanent peuvent aisément invoquer les défauts de notre système actuel, mais il leur reste à démontrer que l'organisation qu'ils préconisent donnera de meilleurs résultats, et surtout qu'il sera possible de trouver les hommes nécessaires pour le recrutement satisfaisant des cadres sans offrir des rémunérations aussi hautes que les traitements des officiers et sous-officiers actuels. On peut objecter aussi, avec raison, que lorsque les officiers supérieurs seront pris parmi les officiers instructeurs seulement, les officiers de compagnie seront privés de l'émulation qui naît de la perspective d'un avancement. Une fois au grade de capitaine, ils seraient au bout de leur ambition militaire et dans la situation dont se plaignent avec raison aujourd'hui nos sous-officiers. De l'autre côté de la barre, ceux qui ne veulent qu'un cadre permanent prouveront difficilement la possibilité de supprimer les officiers de réserve et de fournir néanmoins aux unités mobilisées le nombre nécessaire d'officiers jeunes et vigoureux.

Vraisemblablement nous attendrons encore de nombreuses années avant qu'une réforme radicale révolutionne notre système des cadres. Il est vrai que le ministre de la guerre actuel — le général Weilhau — s'est déclaré pour l'adoption d'un régime nouveau, mais il n'a pas dit comment il pensait réaliser ses idées, et en ces matières-ci le « comment » vaut tout. Pour le moment, le ministre a annoncé la nomination d'une commission d'études et la délégation de quelques officiers qui étudieront cet objet dans quelques armées étrangères.

* * *

Les crises internationales de 1911 et 1912 ont contribué à ouvrir les yeux de la nation sur ce que serait notre situation dans un conflit européen. Cette situation exposée vers la mer du Nord, le champ de bataille éventuel des marines anglaise et allemande et les nombreux et excellents ports qu'offre notre rive, fait de la conservation de notre neutralité une question de la plus haute importance dont la difficulté ne peut être exagérée. Aussi la crise de 1911 a-t-elle été suivie du vote d'un crédit extraordinaire de 25 millions de francs pour le développement de la marine. Je ne m'y arrête pas autrement, cette question, vraisemblablement, n'intéressant pas directement mes camarades suisses, encore qu'en soi-même la situation maritime d'une petite nation entourée de voisins puissants soit une étude intéressante.

La crise de 1912 a provoqué la mise à l'ordre du jour de la question des forteresses des côtes. Les ports principaux de la Norvège sont défendus par des batteries, armées par l'artillerie des côtes appartenant à l'armée. Cette arme est organisée sur les mêmes bases que les unités de campagne,

c'est-à-dire qu'elle est une troupe de milice convoquée seulement pour ses cours de répétition annuels de vingt-quatre jours. Les écoles de recrues sont de quarante-huit jours seulement. Donc pendant la plus grande partie de l'année, les forteresses des côtes sont presque inoccupées et seraient une proie offerte à toute attaque par surprise. Les autorités militaires ont réclamé depuis des années des garnisons permanentes, mais sans succès. Elles les réclameraient peut-être toujours vainement, malgré les leçons des dernières années, si l'on ne s'était avisé d'une solution au moyen d'un changement très populaire apporté à la loi sur le service actif.

Il existe à Christiania une compagnie de garnison formée des miliciens qui désirent s'acquitter par un cours prolongé de tout le service actif qui leur est imposé en temps de paix. Ils servent pendant six mois, à la suite desquels ils sont dispensés de tout autre service en temps de paix. Cette dispense des cours de répétition est un avantage recherché et le nombre des inscrits est si grand qu'une fraction d'entre eux seulement peut être admise. Or, le Storting semble disposé à former d'autres compagnies de garnison afin de prévenir les désirs populaires. En plaçant ces compagnies dans les forteresses des côtes, on pourra donner aux ports fortifiés de petites garnisons qui suffiraient à les assurer contre une surprise sans déclaration de guerre préalable et qui faciliteraient beaucoup la mobilisation régulière des places fortes.

Toutefois, cette solution présente des désavantages sérieux. Les miliciens des compagnies de garnison y accomplissant tout leur service de paix n'apprendront pas à connaître leurs unités du cas de guerre ; en outre, en appelant un nombre important de recrues aux compagnies de garnison, on risque de réduire les états de situation des unités pendant les exercices de paix à un degré tel que l'instruction de ces unités en soit compromise. La création des compagnies de garnison ne pourrait donc se justifier si le nombre des recrues n'avait pas grandi d'une manière imprévue ces dernières années ; de 11 000 en 1910, il a passé à 14 000 en 1913. Cette augmentation considérable, causée par la diminution de l'émigration, a déjà changé les calculs et les hypothèses sur lesquels a été fondée l'organisation de 1910, et on demande déjà la formation de quelques unités nouvelles afin d'encadrer la masse des miliciens. Mais la formation de ces nouvelles unités entraînerait des dépenses annuelles considérables. Afin de les éviter, il est vraisemblable que le Storting préférera voter la formation de quelques compagnies de garnison, ces unités coûtant peu de choses en dehors des frais de casernement.

Une autre mesure législative augmentera aussi, les années prochaines, le nombre des recrues. La loi de 1910 sur le recrutement prévoit l'appel au service actif des miliciens à l'âge de vingt-deux ans au lieu de vingt-trois fixé précédemment. La mise en vigueur de cette loi nécessitera l'instruc-

tion simultanée de deux classes de recrues pendant une année, d'où charge budgétaire importante et gêne apportée à la vie commerciale. Afin de répartir les dépenses sur plusieurs années, le département militaire s'est résolu, avec le consentement du Storting, à échelonner l'appel de la nouvelle classe de vingt-deux ans pendant la période de 1914 à 1919. On procédera par district de brigade, ce qui augmentera probablement le nombre des recrues de deux mille par an. On voit que l'armée norvégienne travaille actuellement avec l'inconvénient curieux d'avoir trop d'hommes ; et on pourra aisément organiser les compagnies de garnison si désirées par nos autorités militaires.

* * *

En 1911 le Storting a décidé l'introduction du tir obligatoire, de sorte que les miliciens seront astreints à tirer annuellement 30 coups de fusil pendant leurs 4e, 5e et 6e années de service. Le tir sera exécuté dans les stands des sociétés volontaires de tir. La mise en vigueur de cette résolution vient de commencer en 1913. La classe de 1910 tirera ses 30 coups. Les miliciens demeurant à l'étranger ou à une distance trop longue du plus prochain stand de tir sont dispensés. Les tirs seront administrés par les sociétés volontaires, le Département militaire couvrant les frais. Les cartouches et les fusils seront mis à la disposition des sociétés par les régiments d'infanterie, qui s'occuperont aussi de l'inspection et du contrôle du tir.

Le Département militaire espère que les tirs obligatoires pousseront toute la jeunesse masculine à faire partie des sociétés de tir et stimuleront l'intérêt jusqu'ici médiocrement éveillé pour cet utile exercice. Cet espoir se réalise déjà, comme il appert du tableau suivant :

ANNÉE	NOMBRE DE TIREURS ACTIFS	COUPS TIRÉS	CONTRIBUTION DE L'ÉTAT AUX SOCIÉTÉS
		Millons	Francs
1907	48 000	3,1	240 000
1908	51 000	3,2	280 000
1909	52 000	3,2	280 000
1910	53 000	3,4	310 000
1911	56 000	3,6	320 000
1912	57 000	3,7	340 000

On voit que les sociétés de tir se développent, mais le progrès n'est pas aussi accentué qu'on le voudrait, quoique les dépenses de l'Etat aient passé de 7 fr. par tireur en 1907 à 9 fr. en 1912. Le nombre des coups tirés est toujours à peuprès 65 par tireur.

Le Département militaire a beaucoup fait pour encourager les sociétés de tir ; peut-être a-t-il trop fait en les accablant d'instructions et de règlements, ce qui est certainement un peu dangereux quand il s'agit d'une organisation volontaire à qui l'initiative privée vaut souvent mieux qu'une tutelle officielle.

Les difficultés que rencontrent surtout les sociétés de tir sont la pénurie d'argent et le manque d'instructeurs habiles. La contribution de l'Etat est représentée par un versement de 5 fr. par tireur effectif, pour l'achat des munitions, par une réduction sur le coût des fusils fournis aux sociétés 66 fr., tandis que le prix de revient est de 70 fr. environ, et par le paiement de la moitié des frais d'installation des stands de tir, s'ils sont aménagés d'une manière satisfaisante. Le fait que sur 1600 sociétés de tir, environ 400 seulement ont pu se procurer des stands remplissant les exigences imposées caractérise l'état financier de l'organisation et explique aisément pourquoi, en moyenne, il n'y a que 30 tireurs par société avec une société de tir par 200 kilomètres carrés de territoire.

Le manque d'instructeurs habiles s'explique aussi partiellement par l'étendue du territoire national et l'éparpillement de la population ; mais il faut bien reconnaître que la faute remonte aussi aux officiers et sous-officiers du cadre permanent qui devraient être les instructeurs naturels des sociétés, et qui n'ont certainement pas témoigné l'intérêt désirable à l'organisation du tir volontaire. Pourquoi ? Cela est assez difficile à expliquer aux lecteurs suisses. Il a régné pendant un certain nombre d'années quelque jalousie entre l'armée et les sociétés de tir, ces dernières ayant prétendu suffire à la défense de la patrie et réclamé quelquefois l'abolition de l'armée organisée. Cette prétention ridicule est chose passée ; aujourd'hui les sociétés de tir recherchent avec empressement une coopération intime avec le cadre de l'armée et les jalousies d'autrefois s'éteignent. Le Département militaire encourage le cadre permanent à une participation active aux travaux des sociétés de tir et il semble que ses efforts seront finalement couronnés de succès. Encore un peu de temps et la question des instructeurs sera résolue.

Il n'en reste pas moins que les sociétés de tir sont loin d'être ce qu'elles pourraient pour la défense nationale ; dix pour cent seulement des miliciens en sont membres. La première tâche est donc de s'intéresser au recrutement des sociétés. On s'y est appliqué jusqu'à maintenant en cherchant à attirer les jeunes gens. On a offert à ceux de 15 à 22 ans l'accès gratuit aux stands de tir et on leur a délivré 30 cartouches annuellement qu'ils peuvent tirer sous la direction de l'instructeur de la société. Cette mesure n'a pas suffi à les attirer, faute ici de moniteurs aptes à la tâche. Les résultats de ce tir d'instruction ont été peu satisfaisants. Aussi, en 1908, le Storting s'est décidé à introduire le tir obligatoire dans les écoles intermédiaires et à offrir aux écoles primaires et aux sociétés de tir qui voudraient organiser

des classes de tir pour garçons de 13 à 14 ans, de les défrayer de toutes les dépenses. Le résultat a été qu'en 1912 le tir d'instruction existait dans 78 écoles intermédiaires et 400 écoles primaires, pendant que 150 sociétés avaient organisé des classes de tir; en 1912, 11 000 garçons ont assisté aux tirs. Il est encore trop tôt pour apprécier les résultats, mais il faut espérer qu'il se produira un afflux croissant dans les sociétés de tir et qu'en peu de temps l'instruction obligatoire du tir aura pénétré dans toutes les écoles du pays.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES REÇUS

Généralités. Législation. Organisation et instruction militaire. Manœuvres.

Considérations sur la défense de la frontière du Nord (de la France), par le général HERMENT (Chapelot). — Protestation contre le démantellement éventuel de Lille et des forts de la région du Nord.

De la préparation à la guerre, par le capitaine GAUTHEY (Chapelot). — Etude de ce que doivent être l'armement et les manœuvres.

L'armée suisse et les manœuvres en 1912, par le capitaine A. DE TARLÉ (Chapelot). — Récit d'un témoin, avec ses observations critiques, dont certaines assez sévères.

Officiers mal instruits et mal payés, par S. R. (Chapelot). — Comparaison entre la situation des officiers en Angleterre et en France.

Aide-mémoire de l'officier d'état-major en campagne, rédigé par le Comité technique de l'état-major au ministère de la guerre. (Charles-Lavauzelle.) — Le caractère officiel de cet ouvrage ajoute à sa valeur intrinsèque.

L'Almanach du Marsouin (Charles-Lavauzelle), n'est pas seulement un Annuaire illustré des troupes coloniales. On y trouve le récit de tous les faits de guerre qui se sont passés en 1912, dans les différentes colonies françaises.

Armées étrangères.

L'avancement dans le corps des officiers allemands, par A. H. (Chapelot).

Quelques observations sur la stratégie des Allemands (dans leur guerre contre les Herreros), par le capitaine A. KERREMANS, de l'artillerie néerlandaise.

Campagnes. Guerres. Histoire militaire.

Etudes sur les opérations de l'Empereur du 5 au 21 septembre 1813, par le capitaine G. FABRY, du 101e régiment d'infanterie (Chapelot).

Sur la campagne de 1813, par le commandant d'OSIA (Chapelot). — Avec une préface du général BONNAL.

Le rôle du Xe corps au 16 août 1870, par Pierre LEHAUTCOURT (Chapelot). — On sait que c'est le général Palat qui signe Pierre Lehautcourt, et on